

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2021-2022

25 MAI 2022

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À METTRE FIN AUX RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DISCRIMINANTS
DANS LES ÉCOLES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 257 (2020-2021) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n°1 déposé par Mme Amandine Pavet, M. Samuel Nemes, M. John Beugnies, Mme Laure Lekane, Mme Anouk Vandevoorde..... 3
- 2 Amendement n°2 déposé par Mme Amandine Pavet, M. Samuel Nemes, M. John Beugnies, Mme Laure Lekane, Mme Anouk Vandevoorde..... 3

1 Amendement n°1 déposé par Mme Amandine Pavet, M. Samuel Nemes, M. John Beugnies, Mme Laure Lekane, Mme Anouk Vandevoorde

Dans les demandes au gouvernement, le point suivant est inséré entre les premier et deuxième tirets:

“d’organiser un accompagnement externe pour les écoles dans le cadre de la rédaction et la mise à jour de leur ROI”

Justification

Une relecture du ROI n’est pas suffisante pour vérifier que ce dernier ne contient pas de discriminations. Un processus d’accompagnement et de co-construction avec les directions permettrait d’anticiper toute atteinte aux droits des élèves.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Amandine Pavet, M. Samuel Nemes, M. John Beugnies, Mme Laure Lekane, Mme Anouk Vandevoorde

Dans les demandes au gouvernement, le dernier paragraphe est modifié comme suit:

“D’envoyer une circulaire aux écoles afin de les inciter

- à intégrer dans leur ROI un article spécifique sur l’interdiction des sanctions à caractère discriminant
- à associer tous les élèves à chaque étape de la rédaction et de la modification du ROI”
- à rendre obligatoire une lecture et une analyse du ROI au sein de chaque classe”

Justification

Cette démarche permettrait de renforcer la démocratie au sein des écoles en permettant aux élèves de donner leur avis sur les règles existantes ainsi que d’en proposer de nouvelles. Cela permettrait d’éviter l’existence de règlements discriminatoires et d’intégrer davantage les élèves comme acteurs à part entière de l’institution scolaire.

Si nous voulons que les élèves puissent accepter les règles en vigueur au sein de leur école, nous devons d’abord nous assurer qu’ils les ont bien comprises au

préalable. Il est en effet impossible de bien respecter une règle si on ne l'a pas d'abord bien assimilée.